

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

PRESENTS : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, P. LE NORMAND, S. BRUN, J.-L. BALLEET, C. BAZIN, N. MONTANIER, I. MONOD, C. PETIT, S. CALAMAND, J.-B. BUISSON.

ABSENTS EXCUSES : R. PERRIER (pv à I. MONOD), M.-C. BRUN (pv à G. PILLOUX), C. CARRARA, P. GOJON, B. LAURENT, C. MONTEIL, B. VIDALE.

C. BAZIN a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h00

Clôture de la séance : 22h00

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Finances :	Délibérations : vote des budgets primitifs 2019 Délibérations : vote des crédits scolaires 2019 Délibération : subvention 2019 à l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes Délibération : vote de l'indemnité du Trésorier 2018 Délibération : demande de subvention pour les travaux d'extension du système de vidéo-protection urbaine
Fiscalité :	Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019
Personnel :	Délibération : modification du tableau des emplois – postes permanents Délibération : avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'EPIC Haut-Rhône Tourisme

Questions et informations diverses

Points ajoutés :	Délibération : Convention pour la vente d'eau potable de secours au SIE de BELLEFONTAINE Délibération : Demande de subvention pour les travaux de réaménagements de la salle des fêtes
-------------------------	---

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2019 à l'unanimité.

Finances

2/ Délibération 14/2019

Budget principal - Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif principal 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget principal 2019 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes	2 881 758,00 €
- Dépenses	2 881 758,00 €

Section d'investissement :

- Recettes	1 656 842,57 €
- Dépenses	1 656 842,57 €

3/ Délibération 15/2019

Budget de l'eau - Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif principal 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget principal 2019 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes	2 881 758,00 €
- Dépenses	2 881 758,00 €

Section d'investissement :

- Recettes	1 656 842,57 €
- Dépenses	1 656 842,57 €

4/ Délibération 16/2019

Détermination des crédits scolaires de fonctionnement 2019

M. le Maire rappelle l'organisation des écoles et notamment la présence d'une seule directrice qui partage son temps entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La commune quant à elle supporte les frais de fonctionnement des écoles. Il s'agit donc de fixer la somme que le budget communal destine aux crédits scolaires pour 2019. Pour information, au titre de l'année scolaire 2018/2019, on comptabilise 203 inscrits à l'école élémentaire et 130 inscrits à l'école maternelle.

M. le Maire donne pour mémoire les chiffres de l'an dernier et propose de les réajuster en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} Janvier 2019 (+1,2% sur un an), à l'exclusion de ceux consacrés aux sorties piscine, évalués sur devis. En outre, il convient de reconduire les crédits du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), du poste PACTE (Programme d'Aide Contractualisé pour la réussite de Tous les Elèves) et du psychologue scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les crédits scolaires de fonctionnement de façon suivante pour 2019 :

OBJET	Budget 2018	+ 1,2 %	Propositions 2019
- Somme attribuée par élève : 43,39 € à 43,91 € x 333 élèves (4 élèves de plus)	14 275,00	14 622,03	14 622,00
- Crédits de direction	359,00	363,31	363,00
- Crédits du RASED + PACTE	1 400,00	/	1 400,00
- Bibliothèque de l'école élémentaire. Prise en compte du surcoût lié à la mise en place du prêt de livres	1 167,00	1 181,00	1 181,00
- Bibliothèque de l'école maternelle	429,00	434,15	434,00
- Renouvellement des manuels de l'école primaire	1 067,00	1 079,80	1 080,00
- Frais de fonctionnement du psychologue scolaire	292,00	/	292,00

- Crédits pour les sorties piscine (Chêne en Semine)	6 000,00	/	6 000,00
Total	24 989,00	/	25 372,00
Entretien et consommables des photocopieurs et maintenance informatique des écoles pris en charge directement sur budget de la commune.			

5/ Délibération 17/2019

Détermination des crédits d'investissement 2019 des écoles

M. le Maire détaille les différents besoins évoqués par Mme la Directrice de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les crédits scolaires au titre de l'investissement de façon suivante pour 2019 :

Maternelle :

- Mobilier 900 €
- Equipement salle de jeux 1 100 €
- Vidéoprojecteur 400 €

Elémentaire :

- Mobilier 400 €
- Equipement informatique interactif 10 950 €
- Matériel sportif 300 €

PRECISE que ces crédits sont inscrits au budget 2019 pour un montant total de 14 050 €.

6/ Délibération 18/2019

Détermination de la subvention 2019 à l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes

Monsieur le Maire expose que l'association du sou des écoles prend en charge les sorties culturelles et sportives des enfants des écoles élémentaire et maternelle, tels que les spectacles et la voile. Ses ressources proviennent principalement des recettes des manifestations et de la subvention de la Commune.

Il propose l'attribution des fonds suivants, réajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} Janvier 2019 (+1,2% sur un an) :

Frais école maternelle :

OBJET	Budget 2018	+ 1,2 %	Budget 2019
Renouvellement des petites fournitures de bricolage	279,00	282,35	282,00
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires de 27,64 € à 27,97 € x 5 classes (1 classe de moins)	166,00	139,85	140,00
Crédits culturels 12,06 € à 12,20 € x 130 élèves (11 élèves de moins)	1 700,00	1 586,00	1 586,00
s/total maternelle	2 145,00	2 008,20	2 008,00

Frais école élémentaire :

OBJET	Budget 2018	+ 1,2 %	Budget 2019
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires de 31,48 € à 31,86 € x 9 classes (1 classe de plus)	252,00	286,74	287,00
Crédits culturels 23,74 € à 24,02 € x 203 élèves (15 élèves de plus)	4 463,00	4 876,06	4 876,00
s/total élémentaire	4 715,00	5 162,80	5 163,00

TOTAL ASSOCIATION SOU DES ECOLES..... 7 171,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la totalité de la subvention de l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes à la somme de 7 171,00 € pour l'année 2019.

7/ Délibération 19/2019

Vote de l'indemnité du Trésorier 2018

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Vu la demande datée du 17/12/2018, d'indemnité de conseil adressée par Mme REIGNER-DUBIL, comptable de la trésorerie de FRANGY-SEYSSEL ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil à Mme REIGNER-DUBIL au taux de 100% pour ses 10 mois de présence au titre de l'année 2018, correspondant à un montant de 615,58 € brut soit 555,87 € net.

8/ Délibération 20/2019

Demande de subventions pour les travaux d'extension du système de vidéo-protection urbaine

M. le Maire expose que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a estimé le coût des travaux d'extension du système de vidéo-protection urbaine sur le territoire communal – phase 3 à 105 790,00 € HT. Cette opération est éligible au soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	11 855,00	F.I.P.D.	50%	58 822,00
Travaux	105 790,00			

		D.S.I.L.	30%	35 294,00
		Autofinancement	solde	23 529,00
TOTAL	117 645,00		TOTAL	117 645,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le plan de financement proposé ;
- **DECIDE** de déposer auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie un dossier de demande de subvention au titre du F.I.P.D. et un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L.

9/ Délibération 25/2019

Demande de subvention pour les travaux de réaménagements de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle qu'à compter de janvier 2020, une nouvelle crèche, mise en place par la C.C.U.R., sera implantée dans l'actuelle Maison de Pays. Elle se partagera les locaux avec la salle des fêtes communale. A ce titre, un certain nombre de réaménagements et de travaux de mise aux normes doivent être réalisés.

Cette opération est éligible au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus Bourgs-centres ».

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	76 233,00	Bonus bourgs centres A.R.A.	50 %	38 116,00
		Autofinancement	solde	38 117,00
TOTAL	76 233,00		TOTAL	76 233,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le plan de financement proposé ;
- **DECIDE** de déposer auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes un dossier de demande de subvention.

Fiscalité

10/ Délibération 21/2019

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

En conformité avec les inscriptions budgétaires adoptées lors du vote du budget primitif 2019, M. le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des taux des taxes directes locales.

Il présente les prévisions de bases et de recettes fournies par la Direction des Impôts en rappelant les modalités de compensation mises en place par l'Etat.

	Bases d'imposition prévisionnel les 2019	Taux communau x	Produit
Taxe d'habitation	3 462 000	14,81	512 722
Taxe sur le foncier bâti	3 531 000	9,30	328 383
Taxe sur le foncier non bâti	42 700	36,02	15 381

Cotisation foncière des entreprises	1 505 000	21,26	319 963
TOTAL des recettes fiscales prévisionnelles 2019			1 176 449

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'impositions votés par la commune en 2018.

Personnel

11/ Délibération 22/2019

**Modification du
tableau des
emplois – postes
permanents**

M. le Maire expose qu'en prévision du départ en retraite courant 2019 d'un agent affecté aux services techniques, l'organisation des services impose la modification du tableau des effectifs permanents.

Ainsi il propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet affecté aux services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet affecté aux services techniques.

12/ Délibération 23/2019

**Avenant n°1 à la
convention de mise à
disposition de
personnel entre la
commune et l'EPIC
Haut-Rhône Tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que du personnel communal est mis à disposition de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme afin de mener à bien un certain nombre de ses missions. Cette démarche a fait l'objet d'une signature de conventions autorisées par délibération n°46/2017 avec l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Après plus d'un an de fonctionnement, le directeur de Haut-Rhône Tourisme a pu mieux estimer le temps de travail que ces agents effectuent pour le compte de Haut-Rhône Tourisme. Aussi, il convient d'ajuster les pourcentages de mise à disposition en conséquence.

Par la présente délibération, il est proposé de modifier l'article 4 des conventions de mises à disposition de 2 agents de la commune de Seyssel Haute-Savoie travaillant pour l'EPIC Haut Rhône Tourisme de la façon suivante :

A partir du 1^{er} janvier 2019, la mise à disposition des agents sera établie sur les bases suivantes :

- Agent du Patrimoine, responsable de la Muséographie de la Maison du Haut-Rhône – Base horaire (31h30 annualisées) - 20 % maximum de son activité sera dévolue à Haut-Rhône Tourisme
- Agent du patrimoine dédié à l'accueil – Base horaire (28h00 annualisées) – 75 % maximum de son activité sera dévolue à l'EPIC

Il est à préciser que si les temps de travail effectués pour le compte de Haut-Rhône Tourisme au terme de la période de référence (année civile) s'avéraient différents aux pourcentages proposés ci-dessus, le reversement effectué par Haut-Rhône Tourisme à la commune de Seyssel sera ajusté en conséquence.

Les autres articles des conventions de mises à disposition restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants correspondants conformément aux modèles ci-annexés.

Eau potable

13/ Délibération 24/2019

**Convention pour la
vente d'eau potable
de secours au SIE de
BELLEFONTAINE**

M. le Maire rappelle que par délibération n°09/2018, le Conseil municipal a autorisé le principe de vente d'eau potable de secours entre la Commune de SEYSSEL, le SIE de BELLEFONTAINE et la Société AQUALTER EXPLOITATION à partir du réservoir de CURTY.

Les travaux de raccordement entre les réseaux d'eau potable étant en cours de finalisation, lecture est faite à l'assemblée du projet de convention actualisée. En outre, le document mentionne l'accord de la Commune pour que le SIE de BELLEFONTAINE desserve en eau potable la maison située au 532 chemin des Baules – SEYSSEL à partir de la nouvelle canalisation de refoulement / distribution entre CURTY et DROISY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de vente en gros d'eau potable de secours entre la Commune de SEYSSEL, le SIE de BELLEFONTAINE et la Société AQUALTER EXPLOITATION, avec prise d'effet au 01 mai 2019, conformément au modèle ci-annexé.

14/ Questions et informations diverses :

G. PILLOUX :

- Le 26/05/2019 : élections européennes.
- Lecture des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.
- Le 23/04/2019 à 18h00 : réunion publique à la Mairie de SEYSSEL (AIN) relative aux lancement des travaux de réfection du nouveau pont.
- Le 24/04/2019 à 20h00 : réunion publique à la salle des fêtes relative au PLUI – traduction réglementaire du PADD.
- Le 17/05/2019 à 20h00 : réunion publique de fin de mandat à la salle des fêtes.

P. LE NORMAND :

- Le 12/04/2019 à 20h30 : spectacle « LE P'TIT CIRK » à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h00.
Prochain Conseil Municipal : le 23/05/2019 à 20h00.